

NOTE A LA COMMISSION EUROPEENNE

DG SANCO – Unité D5 Welfare

Objet : Bilan des contrôles relatifs à la protection des animaux en cours de transport pour l'année 2008

Pièce jointe : 1

Conformément à l'article 27 point 2 du Règlement 1/2005, les autorités françaises ont l'honneur de transmettre à la Commission européenne le bilan des inspections effectuées en France en 2007, relatives à la protection des animaux en cours de transport, conformément au modèle téléchargeable sur le site internet de la DG-SANCO.

I. PRECISIONS PREALABLES

Les autorités françaises souhaitent apporter quelques les précisions sur la lecture du présent bilan.

Tableau « Animals transported (in heads) » :

Les chiffres sont, cette année, ceux issus des remontées des départements et n'ont pas été corrigés par comparaison avec les statistiques de l'Office de l'élevage. La connaissance fiable pour les services du nombre d'animaux transportés est très délicate. Si les départements sont avertis par le système TRACES des mouvements d'animaux entre Etats membres, la connaissance du nombre d'animaux transportés au niveau national est très difficile à obtenir.

Tableau « Number of inspections » :

Pour plus de clarté, au sens du présent bilan :

- la rubrique « during transport by road » correspond aux contrôles effectués sur les conditions de transport des animaux lors d'opérations ponctuelles de contrôles routiers des véhicules ;
- la rubrique « at the place of destination » correspond aux contrôles effectués dans les abattoirs et dans d'autres lieux tels que les expositions ;
- la rubrique « at market » correspond aux contrôles effectués sur les marchés ;
- la rubrique « at place of departure » correspond aux contrôles effectués dans les centres de rassemblement et les élevages ;
- la rubrique « at staging points » correspond aux contrôles effectués dans les postes de contrôle ;
- la rubrique « at transfert points » correspond aux contrôles effectués dans les ports et les aéroports.

En outre, les chiffres figurant dans la catégorie « document checks » correspondent aux contrôles des plans de marche pour les transports de plus de huit heures. Ils ne préjugent pas de l'ensemble des contrôles réalisés en routine et relatifs à d'autres documents accompagnant les animaux (documents sanitaires, lettre d'agrément ...).

Tableau « Number of infringements » :

Les autorités françaises souhaitent appeler l'attention sur les modalités de présentation des résultats :

- dans la colonne B « In means of transport » : les chiffres correspondent au nombre de véhicules pour lesquels ont été relevées des irrégularités relatives à l'équipement des véhicules et à l'organisation du transport ;
- dans les colonnes C à H « In number of animals » : sont comptabilisées les non-conformités relatives à l'aptitude des animaux à être transportés.

II. ANALYSE DU BILAN 2008

Une pression de contrôle minimale de 100 véhicules par Direction départementale des Services Vétérinaires avait été demandée par l'intermédiaire de la note de service DGAL/SDSPA/N2007-8096 du 18 avril 2007 (soit un objectif national de 10 000 contrôles). 8 365 contrôles ont été réalisés au total, ce qui est légèrement en dessous des objectifs. Cela ne correspond pas en fait à une répartition homogène dans les différents départements français, certains ayant réalisé plus que les 100 contrôles réalisés et d'autres moins. Il est important de noter que des contrôles sur route des véhicules transportant des animaux vivants peuvent également être faits par la gendarmerie nationale, et nous ne disposons pas des chiffres de contrôles réalisés par ces services qui ne dépendent pas du ministère de l'agriculture.

Il convient de préciser qu'en 2008 les services de contrôle ont eu une charge de travail accrue due à la délivrance des certificats d'aptitude professionnelle au transport d'animaux vivants, disposition entrée en vigueur le 6 janvier 2008. De plus, 5 599 autorisations de transport de type I, 164 autorisations de transport de type II et 279 agréments de véhicules ont été délivrés au cours de l'année 2008. Les instructions données aux directions départementales des services vétérinaires (DDSV) sont claires : chaque autorisation donne lieu à une vérification des véhicules et des qualifications des convoyeurs. De plus, pour l'agrément des véhicules effectuant des voyages de longue durée, une inspection particulièrement approfondie du moyen de transport a lieu à l'aide d'une grille d'inspection type.

Ainsi, au total en France, on dénombre au 26 juin 2009 :

14 511 autorisations de type 1

357 autorisations de type 2

1 500 agréments véhicules

31 286 certificats d'Aptitude Professionnelle pour le Transport d'Animaux Vivants

En 2008, le guide de non-transportabilité des porcins vers l'abattoir a été finalisé. Cet outil doit permettre une meilleure prise en compte par les professionnels des critères de transportabilité, et aider les opérateurs et les vétérinaires lors de la réception des animaux à l'abattoir.

Différents stages de formation à l'attention des services vétérinaires ont eu lieu en 2008, et les supports documentaires accessibles sur l'intranet national du ministère de l'agriculture ont été enrichis.

III. PLAN D' ACTIONS POUR 2009

En 2009, les autorités françaises testent la saisie informatisée dans le logiciel SIGAL de tous les rapports d'inspection relatifs au transport.

Suite à une inspection de l'Office Alimentaire et Vétérinaire en avril 2009, les autorités françaises s'emploieront à répondre aux remarques constatées dans les meilleurs délais.

Comme d'habitude, différentes actions de formation auront lieu.

Un certain nombre d'instructions seront également réactualisées pour être clarifiées suite aux remarques des services vétérinaires. En particulier il est prévu d'étudier une redéfinition de l'objectif de 100 contrôles par département pour mieux tenir compte d'une analyse de risque adaptée aux structures dont dispose chaque département.

Suite au grand nombre d'anomalies constatées sur le remplissage des carnets de route, il est envisagé de réaliser une campagne d'information pour aider les opérateurs à mieux comprendre la bonne manière de remplir un carnet de route.

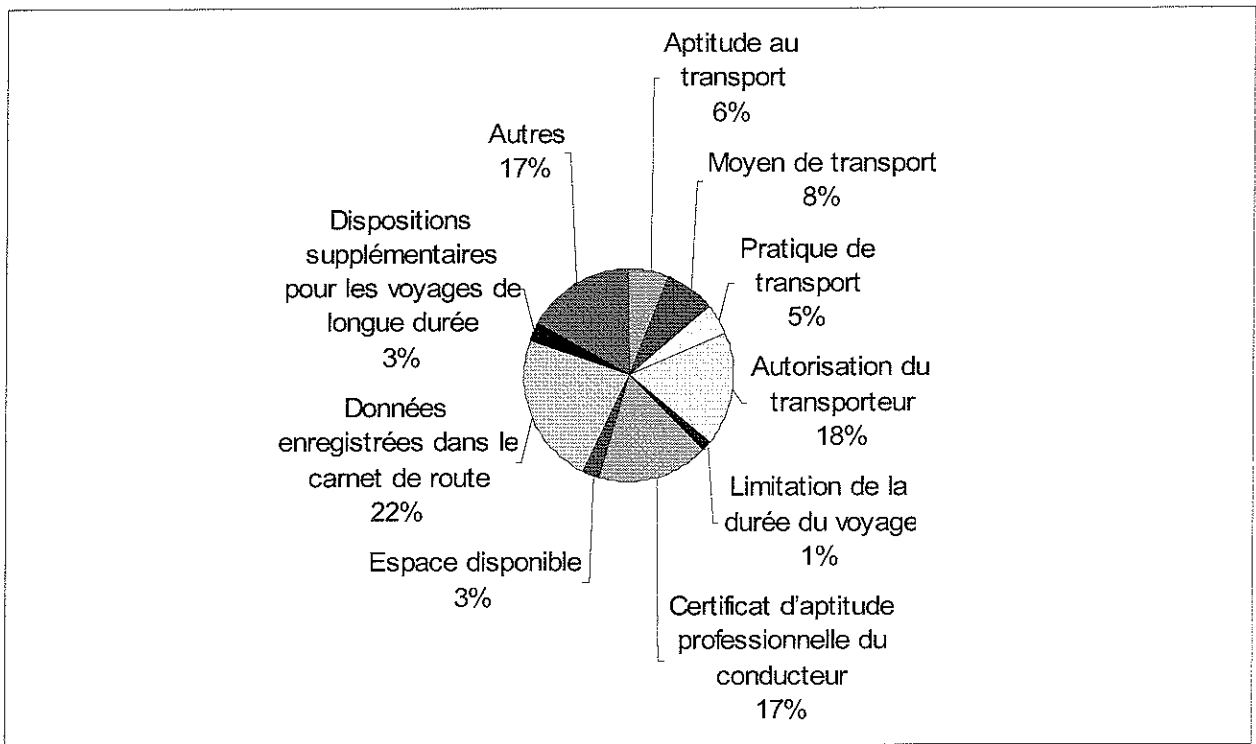
IV. REMARQUES RELATIVES AU TABLEAU

Les autorités françaises réitèrent leurs remarques transmises avec la note de l'an dernier en ce qui concerne la fiabilité des informations fournies et le mode de compréhension. En l'absence de réponse claire de la Commission sur le mode de remplissage du tableau et suite à la saisie informatique des informations, il est possible que l'an prochain, les autorités françaises n'utilisent plus le tableau fourni par la Commission, puisque celui-ci n'a pas été rendu obligatoire par une

décision. De plus, les bilans relatifs au transport étant désormais en ligne, il apparaît dangereux de laisser croire aux parties prenantes que tous les états membres comptent les inspections et leurs suites de la même manière car ils utilisent un tableau harmonisé, alors que cela ne reflète pas la réalité.

Comme l'an passé, il a été demandé aux services de contrôle français de qualifier les types d'infractions (voir tableau et graphique ci-dessous). La classification des types d'infractions est issue de la grille de contrôle qu'utilisent tous les inspecteurs, permettant ainsi une remontée homogène des données. Le nombre d'infraction par type est supérieure au nombre d'infractions en général (voir tableau type de la Commission), car, pour un même véhicule ou un même lot d'animaux, il est possible de relever différents types d'infractions.

Nombre de non-conformités	1 en nombre de	En nombre d'animaux						
		2 Bovin	3 Porcin	4 Ovin, Caprin	5 Equidés	6 Oiseaux domestiques et lapins	7 Chiens et chats	8 autres espèces
a Aptitude au transport (1)	86	84	28	9	1	0	0	0
b Moyen de transport (2)	102	456	153	224	3	219210	10	0
c Pratique de transport (3)	63	572	662	86	35	8498	0	0
d Limitation de la durée du voyage (4)	12	75	472	0	8	40125	0	0
e Dispositions supplémentaires pour les voyages de longue durée (5)	39	963	170	700	55	0	0	0
f Espace disponible (6)	36	168	769	570	0	71320	0	0
g Autorisation du transporteur (7)	235	928	377	588	41	37916	0	0
h Certificat d'aptitude professionnelle du conducteur (8)	232	1269	417	967	14	5502	0	0
i Données enregistrées dans le carnet de route (9)	311	1650	1002	1511	1	0	0	0
j Autres (10)	226	1105	355	469	19	34478	0	0
a+b+c+d+e+f+g+h+i+j	1342	7270	4405	5124	177	417049	10	0



Répartition des infractions par type (en pourcentage du nombre d'infractions relevés par véhicule).

ANNUAL REPORT ON THE PROTECTION OF ANIMALS DURING TRANSPORT

Member State: **F** France

Year: 2008

Animals transported (in heads)	In number of animals						
	1 Bovine	2 Porcine	3 Small ruminants	4 Equidae	5 Domestic birds and rabbits	6 Other species	
a Slaughtered	2165804	12780158	1914688	3278	242071031	2113	
b Exported	124 785,00	51344	16540	2058	14867927	22093644	
c Imported for breeding	8	0	2	80	1	15075961	
d Other animals transported	129 794	14 541	13 587	2 279	558 259	3360	
a+b+c+d	2 420 391	12 846 043	1 944 817	7 695	257 497 218	37 175 078	
Number of inspections	In number of animals						
	1 In means of transport	2 Bovine	3 Porcine	4 Small ruminants	5 Equidae	6 Domestic birds and rabbits	7 Other species
a During transport by road	569	8 666	8 806	2 536	166	428 358	137
b At the place of destination	3 447	49 225	307 032	15 829	521	641 734	632
c1 At markets	3 502	106 954	637	8 410	143	365	211
c2 At place of departure	706	205	1 056	403	25	6 000	0
c3 At staging points	6	78	0	358	0	0	0
c4 At transfer points	135	3 342	224	1 186	82	0	0
a+b+c1+c2+c3+c4	8 365	168 470	317 755	28 722	937	1 076 457	980
d Documents checks	1 249	128 134	7 085	18 364	1 085	0	1
Number of infringements	In number of animals						
	1 In means of transport	2 Bovine	3 Porcine	4 Small ruminants	5 Equidae	6 Domestic birds and rabbits	7 Other species
a During transport by road	223	2 350	788	743	38	25 254	17
b At the place of destination	448	1 515	3 159	2 736	149	125 221	0
c1 At markets	102	278	0	13	66	0	39
c2 At place of departure	33	2	0	0	15	0	0
c3 At staging points	2	78	358	0	0	0	0
c4 At transfer points	9	336	0	0	0	0	0
a+b+c1+c2+c3+c4	817	4 559	4 305	3 492	268	150 475	56
d Documents checks	308	1 562	1 108	1 393	0	0	0

RATIOS

Percentage of heads inspected / transported %	In number of animals						
	All species	1 Bovine	2 Porcine	3 Small ruminants	4 Equidae	5 Domestic birds and rabbits	6 Other species
0,00510858	6,96%	2,47%	1,48%	12,18%	0,42%	0,00%	
Percentage of inspection by categories	In number of animals						
	1 In means of transport	2 Bovine	3 Porcine	4 Small ruminants	5 Equidae	6 Domestic birds and rabbits	7 Other species
a During transport by road	6,80%	5,14%	2,77%	8,83%	17,72%	39,79%	13,98%
b At the place of destination	41,21%	29,22%	96,63%	55,11%	55,60%	59,62%	64,49%
c1 At markets	41,86%	63,49%	0,20%	29,28%	15,26%	0,03%	21,53%
c2 At place of departure	8,44%	0,12%	0,33%	1,40%	2,67%	0,56%	0,00%
c3 At staging points	0,07%	0,05%	0,00%	1,25%	0,00%	0,00%	0,00%
c4 At transfer points	1,61%	1,98%	0,07%	4,13%	8,75%	0,00%	0,00%
Percentage of infringements by categories	In number of animals						
	1 In means of transport	2 Bovine	3 Porcine	4 Small ruminants	5 Equidae	6 Domestic birds and rabbits	7 Other species
a During transport by road	27,29%	51,55%	18,30%	21,28%	14,18%	16,78%	30,36%
b At the place of destination	54,83%	33,23%	73,38%	78,35%	55,60%	83,22%	0,00%
c1 At markets	12,48%	6,10%	0,00%	0,37%	24,63%	0,00%	69,64%
c2 At place of departure	4,04%	0,04%	0,00%	0,00%	5,60%	0,00%	0,00%
c3 At staging points	0,24%	1,71%	8,32%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
c4 At transfer points	1,10%	7,37%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Percentage of infringements per inspections	In number of animals						
	1 In means of transport	2 Bovine	3 Porcine	4 Small ruminants	5 Equidae	6 Domestic birds and rabbits	7 Other species
a During transport by road	39,19%	27,12%	8,95%	29,30%	22,89%	5,90%	12,41%
b At the place of destination	13,00%	3,08%	1,03%	17,28%	28,60%	19,51%	0,00%
c1 At markets	2,91%	0,26%	0,00%	0,15%	46,15%	0,00%	18,48%
c2 At place of departure	4,67%	0,98%	0,00%	0,00%	60,00%	0,00%	0,00%
c3 At staging points	33,33%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
c4 At transfer points	6,67%	10,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
AVERAGE % per physical checks	9,77%	2,71%	1,35%	12,16%	28,60%	13,98%	5,71%
d Documents checks	24,66%	1,22%	15,64%	7,59%	0,00%	0,00%	0,00%

